

DÉLIBÉRATION N° 2023.10.02

PLAN VELO

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

Etaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Philippe BERTEMONT - Jean-Bernard MAILLARD - Pascale CLAUSER - Marie-Claude HOFFNUNG -- Ludovic MAULNY - Lysiane LE DUC DREAN -- Éric POTIER - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Catherine INNOCENT - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs :

Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absente :

Houria BADEK

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER

Monsieur le Maire rappelle que les déplacements en vélo se développent dans notre Société, c'est le cas des déplacements de courte distance dans la vie quotidienne mais également des déplacements de loisir à proximité de son domicile, pour faire du sport ou des activités sociales ou culturelles. Le cyclotourisme est en forte hausse de développement. La Commune de VER-SUR-MER est à la fois une Commune rurale et une Commune littorale.

Le cyclotourisme est important d'autant plus que la Commune est traversée le long du littoral par la Vélomaritime. L'équipement prévu Place CHURCHILL se trouve sur le trajet de la Vélomaritime et représente une halte très fonctionnelle pour les

cyclotouristes. Il est prévu un abri à vélos, des casiers de consignes, une cabine de déshabillage avec toilettes mais également une station de réparation de vélos et une borne de recharge de vélo électrique.

Monsieur le Maire indique que c'est le rôle d'une collectivité d'accompagner ce mode de transport, de faciliter et de sécuriser son utilisation.

Il est prévu l'implantation d'arceaux également impasse des sports, au skate parc, à côté de la pharmacie, près du restaurant le SEXTON, à la mairie, au centre Saint-Exupéry, au parking du Manoir et de l'église, au cimetière, au parc loisir-nature, devant les commerces rue de la 8^{ème} armée, à l'angle de la rue de la Provence et du Boulevard de la plage et au parking du Paisty Vert, un abri et une prise de borne de recharge à la Mairie.

Le plan de financement prévisionnel hors taxe est le suivant :

Dépenses :

Etude architecte : 8 500 €

Bâtiment cabine de déshabillage/point d'eau/lieu de réparation et casiers : 45 000 €

Arceaux de stationnement/abris vélo/casiers/kit de réparation/bornes de recharge/main d'œuvre : 28 250 €

Recettes :

FNADT : 65 400 €

Commune : 16 350 €

Pour un total HT de 81 750 € auquel s'ajoute une TVA à 20% (16 350 €) soit un total TTC de 98 100 €.

Le Maire rappelle que tous les Conseillers ont reçu le projet complet écrit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le plan vélo présenté.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

ADOpte le projet à 14 POUR - 2 CONTRE (Jean CHANAL et Philippe ONILLON) - 2 ABSTENTIONS : Marie-Christine DEHLINGER et Marie-Laure PAIN.

La secrétaire de séance

Pascale CLAUSER

Le Maire,

Jean-Luc VÉRET

Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmis à la Sous-Préfecture le 7 novembre 2023

